

**RAPPORT N° 98/7-31**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**ETUDE DE PREFIGURATION A UNE OPAH SUR LE CENTRE-VILLE**

Dans le cadre de sa politique en faveur du Centre-Ville, la Commune de Saint-Denis envisage de mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le Centre-Ville.

L'OPAH est un outil opérationnel et financier du logement. Ses finalités sont les suivantes :

- augmenter l'offre des surfaces habitables en faveur des publics à revenus modestes en réintroduisant sur le marché des logements actuellement vacants préalablement remis aux normes d'habitabilité ;
- améliorer l'image du Centre-Ville par des actions fortes sur le logement (amélioration du bâti, des façades...) en mobilisant des financements spécifiques (ANAH...).

L'association de partenaires privés (propriétaires fonciers, associations de commerçants, agence nationale pour l'amélioration de l'habitat...) et publics (Etat, Ville...) est privilégiée dans ce type de démarche pour en assurer l'impact, et permettre d'avoir une vision globale du développement du Centre-Ville.

Cette démarche vise également à mettre en synergie les grands projets d'équipements et d'infrastructures en cours ou à réaliser (TCSP, piétonnisation, Plan de Déplacements Urbains, animations commerciales, Boulevard Nord...).

Pour ce faire, une étude diagnostic et de faisabilité est nécessaire. Elle a pour objet d'établir un état des lieux et une analyse de la situation actuelle et de proposer le périmètre d'intervention de l'OPAH.

Le coût prévisionnel de cette étude est évalué à 705 000 F HT.

A la demande de la Ville, l'Etat par le biais de la Direction départementale de l'Equipement s'engage à financer cette étude à hauteur de 200 000 F.

Au stade actuel de la démarche (étude diagnostic), la participation de la Ville n'est pas nécessaire. Il s'agira de mobiliser l'adhésion des partenaires autour de la faisabilité du projet. Ce n'est qu'à l'issue de cette première phase qu'il pourra être envisagé d'optimiser la participation financière de la Ville (études pré-opérationnelles et cofinancements des actions...).

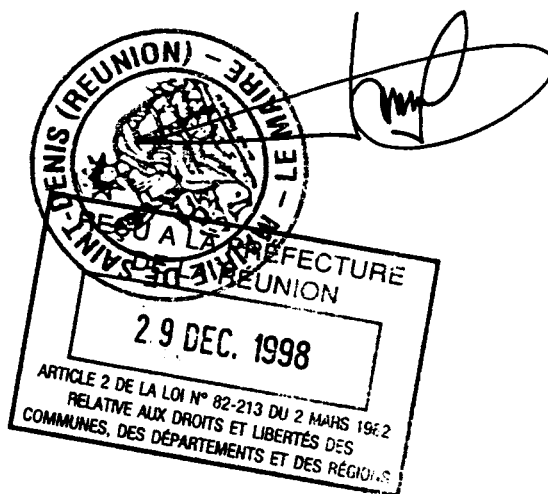
## RAPPORT N° 98/7-31

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver le principe d'une étude de préfiguration à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ;
- approuver le coût prévisionnel de l'étude de préfiguration ;
- m'autoriser à solliciter la subvention de l'Etat, et tous autres financements nécessaires pour mener cette étude.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



**DELIBERATION N° 98/7-31  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 18 décembre 1998**

**OBJET**

**ETUDE DE PREFIGURATION A UNE OPAH SUR LE CENTRE-VILLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 98/7-31 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE  
(6 abstentions, dont 2 par procurations)**

**ARTICLE 1**

Approuve le principe d'une étude de préfiguration à une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat.

**ARTICLE 2**

Approuve le coût prévisionnel de l'étude de préfiguration (705 000 F HT).

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à solliciter la subvention de l'Etat et tous autres financements pour mener à bien cette étude.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 24 DEC. 1998

**LE MAIRE  
Michel TAMAYA**

